



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des repas des membres de la famille du Premier ministre

Question écrite n° 21310

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le Premier ministre sur le remboursement des repas auxquels sont éventuellement conviés les membres de la famille du chef du Gouvernement. Il lui demande de lui indiquer si les repas où sont éventuellement conviés les membres de sa famille à l'Hôtel de Matignon ou dans les autres résidences primo-ministérielles, sont pris en charge par le chef du Gouvernement sur ses deniers personnels.

Texte de la réponse

Les dépenses personnelles du Premier ministre ont fait l'objet d'un remboursement par ce dernier pour les années 2017 et 2018, ainsi que pour l'année 2019 en cours. En particulier, le Premier ministre rembourse les dépenses encourues lorsqu'il a l'occasion de recevoir à Matignon sa famille qui n'y habite pas.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21310

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6256

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9754